

Quelques réflexions sur la bulle *Misericordiae vultus* annonçant le jubilé extraordinaire de la miséricorde

Publié le 23 juin 2015
Abbé Christian Bouchacourt
5 minutes

Abbé Christian Bouchacourt
Suresnes le 23 juin 2015

Lire aussi : A propos de l'année de la miséricorde du pape François : L'Eglise de la miséricorde, par M. l'abbé Arnaud Sélégny

Lire aussi : Miséricorde papale et lamentations catholiques, par l'abbé Jean-Michel Gleize - 26 novembre 2015

Brève appréciation de la Bulle *Misericordiae vultus*.

Le 11 avril dernier, le pape François a publié la Bulle d'indiction du Jubilé extraordinaire de la Miséricorde. Le Souverain Pontife appelle à des actions pastorales intéressantes à accomplir tout au long du jubilé mais il y développe quelques idées qui nous laissent dans une grande perplexité. Sa démarche, en effet repose sur **trois contradictions** qui ne peuvent que nous inquiéter et auxquelles il nous est impossible d'adhérer pour **trois raisons**.

Première raison : cette démarche se veut en continuité avec les réformes entreprises depuis le dernier Concile. En effet, dans **le numéro 4 de la Bulle**, le pape déclare son intention d'ouvrir la Porte Sainte « *pour le cinquantième anniversaire de la conclusion du Concile œcuménique Vatican II* », précisant que « *l'Eglise ressent le besoin de garder vivant cet événement* ». Or, un catholique, soucieux de rester fidèle à la foi de son baptême, et d'exercer les œuvres de miséricorde selon l'esprit de l'Eglise, ressent bien au contraire le besoin de conjurer les retombées de cet événement, qui fut en réalité « *le déchaînement des forces du mal pour la ruine de l'Eglise* ». Le pape François va jusqu'à jeter la suspicion sur le passé doctrinal et disciplinaire de l'Eglise, puisqu'il ose écrire, toujours en ce même numéro 4, que « *les murailles qui avaient trop longtemps enfermé l'Eglise comme dans une citadelle ayant été abattues, le temps était venu d'annoncer l'Evangile de façon renouvelée* » !... On ne saurait prêcher la vraie miséricorde voulue par Notre Seigneur et prétendre continuer l'œuvre destructrice d'un concile qui a consacré dans la sainte Eglise le triomphe du libéralisme et du modernisme. La démarche du pape François repose ici sur une première contradiction à laquelle nous ne pouvons souscrire.

Deuxième raison : l'idée fondamentale de la miséricorde est reprise de l'enseignement faux et délétère du pape Jean-Paul II. Dans le numéro 11 de la Bulle, François fait explicitement référence au passage de l'encyclique *Redemptor hominis*, qui rappelle la « *dignité incomparable* » de l'homme », dignité qui dans l'esprit de Jean-Paul II et de François, comme celui de Vatican II, est une dignité ontologique, dignité fautive en ce qu'elle fait abstraction de l'adhésion au vrai ou à l'erreur, au bien ou au mal. Et la miséricorde, motivée par le respect de cette fautive dignité, personnaliste et naturaliste, doit avoir pour objet principal de la redonner à ceux qui en sont privés. C'est d'ailleurs ce que déclare le pape à deux reprises, aux numéros **15** et **16**. Qu'est-ce alors que la conversion, sinon un retour non plus à Dieu mais à l'homme et à sa dignité ? On ne saurait prêcher la miséricorde comme une œuvre de conversion et prôner la fautive dignité de l'homme. La démarche du pape François repose ici sur une deuxième contradiction à laquelle nous ne pouvons souscrire.

Troisième raison : la principale œuvre de miséricorde spirituelle est d'instruire les ignorants en leur donnant la connaissance de la vérité. Et de quelle vérité doit-il s'agir en tout premier lieu, sinon de la vérité de la vraie foi, unique vérité religieuse de la foi catholique, dont la profession est indispensable au salut. Or, tout en affirmant au numéro 15 la nécessité des œuvres de miséricorde spirituelle, le pape François renonce à affirmer cette primauté et cette exclusivité de la foi catholique, puisqu'il déclare au numéro 23 que la valeur de cette miséricorde « *dépasse les frontières de l'Eglise* », car elle est « *le lien avec le Judaïsme et l'Islam, qui la considèrent comme un des attributs les plus significatifs de Dieu* ». Et de conclure : « *Que cette Année Jubilaire, vécue dans la miséricorde, favorise la rencontre avec ces religions et les autres nobles traditions religieuses. Qu'elle nous rende plus ouverts au dialogue pour mieux nous connaître et nous comprendre* ». On ne saurait en même temps prêcher les œuvres de miséricorde spirituelle et prôner l'indifférentisme religieux. La démarche du pape François repose sur une troisième contradiction tout à fait inacceptable.

Il est en outre à craindre que cette démarche, qui doit entrer en vigueur le 8 décembre prochain, à l'issue du prochain **Synode annoncé pour l'automne**, serve de caution aux décisions, qui auront été prises lors de cette assemblée. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, celle-ci renie la morale et la discipline de l'Eglise sur plusieurs de ses points essentiels, en acceptant de donner la communion eucharistique aux divorcés remariés et adoptant une vision plus positive à l'égard des couples homosexuels, il est clair que les catholiques auront une quatrième bonne raison de contester le bien-fondé de la démarche annoncée par le pape François. Car alors, celle-ci apparaîtra comme la garantie d'un scandale public, auquel nul catholique ne saurait donner son approbation.

L'esprit empoisonné du concile n'en finit donc pas de souffler. Décidément rien ne lui échappe, il corrompt et stérilise tout ce qu'il imprègne. Ce Jubilé sera donc bel et bien « extraordinaire »...

Abbé Christian BOUCHACOURT, Supérieur du District de France de la **FSSPX**, le 23 juin 2015 en la vigile de saint Jean Baptiste

Notes de bas de page

1. **Mgr Lefebvre**, « Le Concile ou le triomphe du libéralisme » dans **Fideliter** n° 59 (septembre-octobre 1987), p. 33.[-]